N° 96-0518 - **Déplacements et voirie + domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Fons - Cession, à la société PROGESPACE, d'un délaissé de terrain situé 13, rue Antoine Pommerol -** Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 février 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous soumets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 13, rue Antoine Pommerol à Saint Fons, cadastrée sous le numéro 536 de la section AE et d'une superficie de 292 mètres carrés.

Il s'agit d'un tènement immobilier acquis à la suite d'une mise en demeure d'acquérir par la SCI Boiton et partiellement réservé au plan d'occupation des sols du secteur sud-est de l'agglomération, pour la réalisation de la voie nouvelle V 13.

La société PROGESPACE s'est proposée d'acquérir la partie du bien non concernée par cette opération de voirie et qui ne représente donc pas d'intérêt pour la communauté urbaine de Lyon afin d'y construire une maison individuelle.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette cession aurait lieu au prix de 110 000 F admis par les services fiscaux ;

B. Propose d'approuver ce document en vue de cette revente, de l'autoriser, d'une part, à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir, d'autre part, à accepter la demande de dépôt de permis de construire, avant même que toutes les formalités administratives soient accomplies et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document en vue de cette revente.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir,

b) - accepter la demande de dépôt de permis de construire, avant même que toutes les formalités administratives soient accomplies.

3° - La recette en résultant fera l'objet d'une inscription au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 -.article 210-9 - dossier n° 1 056 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,